

: VILLE DE GRAVELINES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590273500012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DUNKERQUE

M. 57

Budget supplémentaire

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE GRAVELINES (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

			II
			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES	RECETTES
		5 671 040,00	14 590 318,46
	+		+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	12 520 750,09	1 251 455,92
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	0,00	(si solde positif) 2 350 015,71
	=		=

Total de la section d'investissement (3)	18 191 790,09	18 191 790,09
---	----------------------	----------------------

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES	RECETTES
		170 195,00	170 195,00
	+		+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	(si excédent) 530 288,48
	=		=

Total de la section de fonctionnement (4)	170 195,00	170 195,00	700 483,48
--	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DU BUDGET (5)	18 361 985,09	18 361 985,09	18 892 273,57
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.